



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Bureau des réglementations  
Et du contentieux de l'Etat

Affaire suivie par :  
Mme Marianne ROUSSEY  
☎ 03.84.86.85.59

Référence à rappeler :  
BRCE/MR/2012/

Circulaire n° 3

TRANSMISSION PAR MESSAGERIE

Lons-le-Saunier, le 20 JAN. 2012

LE PREFET DU JURA

à

- Monsieur le Sous-Préfet de Dole

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Claude

- Mesdames et Messieurs les Maires du département

- Monsieur le Lieutenant-Colonel  
Commandant le Groupement de Gendarmerie du Jura

- Monsieur le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique

Objet : Vente de fleurs en faveur de l'Aide à Domicile en Milieu Rural.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai autorisé le directeur de la Fédération ADMR du Jura à organiser **des ventes de fleurs** au profit de l'œuvre qu'il dirige :

- les 17, 18 et 19 février 2012, sur le territoire des 29 associations locales ADMR (dans les cantons suivants : ARBOIS – ARINTHOD – BEAUFORT – BLETTERANS – CHAMPAGNOLE – CHAUMERGY – CLAIRVAUX-LES-LACS – CONLIEGE – NOZEROTY – ORGELET – LES-PLANCHES-EN-MONTAGNE – POLIGNY – SAINT-JULIEN – SALINS-LES-BAINS – VOITEUR – CHAUSSIN - CHEMIN – DOLE Sud-Ouest – DOLE Nord Est – MONTBARREY – VILLERS-FARLAY – MOIRANS-EN-MONTAGNE – SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX) ;
- les 14 et 15 avril 2012, sur le territoire de l'associations locale ADMR de LA BRENNE ;
- les 20 et 21 avril 2012 sur le territoire des associations locales ADMR de CHAUSSIN et de PARCEY/LE DESCHAUX ;
- les 28 et 29 avril 2012 sur le territoire des associations locales ADMR de MONTMIREY-LE-CHATEAU et de ROCHEFORT/GENDREY ;

Il a été précisé que pour chaque commune, l'appel à la générosité devra avoir lieu sur une journée choisie parmi chacune des 4 périodes précitées.

Dans cette perspective, les responsables locaux de ce groupement auront à prendre toutes dispositions, en accord avec les maires et les services de police ou de gendarmerie, pour ne pas gêner la circulation. Des mesures spéciales devront être plus particulièrement étudiées à cet effet dans les villes et les localités importantes du département.

Le préfet,

Pour le Préfet  
et par délégation,  
L'attachée, chef de bureau

Josiane DOLE